

« *L'emploi le plus considérable du royaume ?* »

Secrétaires d'État et département de la Guerre sous Louis XIV

Emmanuel Pénicaut



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rha/7200>
ISBN : 978-2-8218-1122-5
ISSN : 1965-0779

Éditeur

Service historique de la Défense

Édition imprimée

Date de publication : 15 juin 2011
Pagination : 12-16
ISSN : 0035-3299

Référence électronique

Emmanuel Pénicaut, « « *L'emploi le plus considérable du royaume ?* » », *Revue historique des armées* [En ligne], 263 | 2011, mis en ligne le 14 septembre 2012, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rha/7200>

Ce document a été généré automatiquement le 3 mai 2019.

© Revue historique des armées

« L'emploi le plus considérable du royaume ? »

Secrétaires d'État et département de la Guerre sous Louis XIV

Emmanuel Pénicaut

- 1 « *L'emploi le plus considérable du royaume* » : c'est ainsi que Louis XIV définissait la charge de secrétaire d'État de la Guerre dans un mémoire adressé en 1695 à Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, au sujet de la conduite du jeune marquis de Barbezieux, secrétaire d'État de la Guerre depuis la mort de son père¹. Ce mémoire n'était pas un traité des institutions françaises ; mais l'expression, peu courante, mérite d'être pesée, à l'aune des cinq personnalités qui dirigèrent le département de la Guerre entre 1643 et 1715 : trois Le Tellier, Michel (1603-1685), de 1643 à 1677, François-Michel, marquis de Louvois (1641-1691), de 1662 à 1691, et Louis-Nicolas, marquis de Barbezieux (1668-1701), de 1691 à 1701 ; puis, à la mort de celui-ci, Michel Chamillart (1654-1721) de 1701 à 1709 et Daniel-François Voysin de La Noiraye (1654-1717) de 1709 à 1715².
- 2 Du point de vue des institutions du royaume, la charge de secrétaire d'État de la Guerre n'était pas la plus éminente : le premier des grands officiers était le chancelier de France et, quoique sous des formes plusieurs fois modifiées, le chef de l'administration des Finances pouvait se targuer d'une antériorité certaine de sa fonction. Il est vrai que, dans la spécialisation des charges de secrétaires d'État constatée en 1570, sous le règne de Charles IX, Simon Fizes avait été le premier à obtenir, avec la gendarmerie et la Maison du Roi, des attributions fonctionnelles et non plus seulement géographiques : mais cette nouvelle répartition administrative, si elle délimitait les affaires militaires avec quelques années d'avance sur les affaires étrangères, apparues en 1589, ne fut jamais invoquée par ses successeurs comme un titre de préséance.
- 3 L'évolution de la charge au XVII^e siècle, par ailleurs, confirme qu'elle avait une valeur comparable à celle des autres départements. Transmise de la même façon, elle faisait aussi l'objet de cumuls, preuve que sa seule propriété ne faisait pas du titulaire le plus puissant des membres du gouvernement : Michel Chamillart l'ajouta à celle de contrôleur général des Finances en 1701 et Louvois, déjà en charge, reçut en outre les charges de

surintendant des Postes en 1668, puis des Bâtiments en 1683. Le département de la Guerre était une étape du *cursus honorum* gouvernemental : il constituait le plus souvent – mais pas systématiquement, puisque Barbezieux en fut privé, et que Chamillart fut ministre avant d'être secrétaire d'État – un marche-pied rapide vers le Conseil d'en-haut, mais ne constituait pas un horizon indépassable : Le Tellier fut nommé chancelier après avoir laissé la Guerre à son fils et Voysin, dans un contexte différent, cumula les deux charges à partir de 1714.

- 4 S'il ne détenait pas d'avantage institutionnel, le secrétaire d'État de la Guerre pouvait-il se considérer comme l'administrateur le plus proche du souverain ? Le roi de France est avant tout un « roi de guerre » et de longues périodes d'hostilités scandent le règne du Roi-Soleil ; passionné de la chose militaire, Louis XIV s'intéresse, avec le goût du détail qui le caractérise, à tout ce qui regarde son armée, et son expérience sur le front fait de lui un bon connaisseur. Les séances pluri-hebdomadaires du Conseil d'en-haut ne suffisaient pas à épuiser les questions militaires ; s'y ajoutaient les séances privées de travail en tête-à-tête avec les ministres, dites de la « liasse », et il est certain que, tout au long du règne, c'est avec le secrétaire d'État de la Guerre que ces séances furent les plus nombreuses : en témoignent les innombrables mentions du *Journal* de Dangeau ou des autres mémorialistes, comme la masse extraordinaire de correspondance conservée au Dépôt de la Guerre à Vincennes.
- 5 Cette proximité forcée entre le roi et son ministre explique aussi, en partie, la stabilité des titulaires du département – 58 années pour la famille Le Tellier –, et le fait qu'on trouve parmi eux deux des plus grands favoris du règne, Louvois et Chamillart. À cette intimité s'ajoutait le fait que, depuis la disparition de la charge de connétable en 1627, nul officier général ne s'imposait comme chef absolu des armées. Aussi la place était-elle à prendre, et Louvois s'engouffra-t-il dans la brèche : usant de son autorité naturelle, il plaça auprès du roi ses conseillers, parmi lesquels Jules-Louis Bolé de Chamlay, et joua un rôle certain aussi bien dans l'élaboration des campagnes, à Versailles, que dans l'exécution des ordres sur le terrain, où il n'hésita pas à se rendre : en mai 1676, à la Cense d'Urtebise, non loin de Bouchain, son avis fut prépondérant dans la décision du roi de ne pas livrer bataille³. Son autorité n'était certes pas sans limites, et le roi sut, quand il le voulut, rééquilibrer la balance ou marquer son mécontentement ; mais elle permit à ses successeurs de continuer à intervenir dans la direction des opérations, alors même que la « stratégie de cabinet » de la fin des années 1680 n'était plus de mise.
- 6 Trop jeune et placé sous la tutelle conjointe de Chamlay et de Saint-Pouange, Barbezieux n'eut pas vraiment le temps de s'affirmer dans ce rôle. Mais Chamillart, quoique civil et piètre connaisseur des affaires militaires, fut rapidement associé à la prise de décision : en décembre 1702, le roi, d'après Dangeau, « tint une manière de conseil de guerre (...), où étoient Mgr le duc de Bourgogne, MM. les maréchaux de Villeroy et de Boufflers, et M. de Chamillart »⁴. En septembre 1705, c'est de façon moins formelle que le souverain, « à sept heures, travailla chez M^{me} de Maintenon avec M. de Chamillart, M. de Dreux et le maréchal de Vauban »⁵.
- 7 Le résultat de cette association eut des avantages certains : proche du commandement militaire, le pouvoir civil était plus à même de comprendre ses besoins et d'y répondre, et la résistance du royaume aux défaites régulières de la guerre de Succession d'Espagne est à mettre au crédit d'un fonctionnement relativement efficace des affaires militaires. Il montra aussi ses limites, et Chamillart se mordit les doigts de s'être rendu par deux fois sous les murs de Lille à l'automne 1708, pour essayer en vain de réconcilier les ducs de Vendôme et de Bourgogne. Voysin profita encore de cette situation : placé les premiers

mois suivant sa nomination sous la tutelle du maréchal de Boufflers, il sut s'en émanciper et, gagnant la confiance du souverain et des officiers généraux, fut progressivement amené à donner son avis sur la stratégie des armées royales. Instruit de l'exemple de son prédécesseur, il se garda cependant de se rendre sur le front lorsque Villars l'invita, à l'automne 1711, à venir examiner la situation de l'armée ⁶.

- 8 La proximité du secrétaire d'État de la Guerre avec le souverain fit donc de lui, malgré des différences liées aux tempéraments et aux circonstances, le plus proche des grands commis du gouvernement royal. Son importance, cependant, ne se mesurait pas à cette seule régularité des échanges avec le roi. Elle tenait aussi à la forme de l'administration à la tête de laquelle il se trouvait. Le département de la Guerre, formé dans les premières décennies du XVII^e siècle, était constitué d'un large éventail d'attributions liées à la conduite et à l'entretien des armées, ainsi qu'à une compétence territoriale sur un certain nombre de provinces, héritage des attributions des secrétaires d'État au XVI^e siècle. Il faut se garder, là aussi, d'imaginer un bloc monolithique. Lassé de la toute-puissance de Louvois, Louis XIV n'hésita pas, à la mort de celui-ci, en juillet 1691, à retirer les Fortifications du département de la Guerre, pour les confier à Le Peletier de Souzy, qui occupa ainsi l'équivalent d'un poste de « sous-secrétaire d'État ».
- 9 Une série d'échanges entre secrétaires d'État, tout au long du règne, modifia aussi le nombre des provinces relevant de la Guerre. Entrèrent en jeu des rivalités politiques entre ministres, autant qu'un souci de cohérence qui donna au chef du département de la Guerre, à partir de 1690, la haute main sur la plupart des provinces-frontières, les plus susceptibles d'accueillir des armées en campagne ⁷. Administrer le département de la Guerre et entretenir plusieurs centaines de milliers d'hommes sur tous les champs de bataille de l'Europe n'étaient pas de minces affaires : c'est pourquoi le secrétaire d'État de la Guerre se trouva, dès les premières années de Le Tellier, à la tête d'un réseau étendu de subordonnés.
- 10 Sur le terrain, les intendants d'armée et les commissaires des guerres, chargés du bon entretien des troupes comme des relations avec les entrepreneurs privés, étaient les yeux et les oreilles du ministre. Grâce à leur longévité, les Le Tellier mirent en place une clientèle large et souple, sur lesquelles leurs deux successeurs continuèrent à s'appuyer. Dans les bureaux de Versailles, ils s'entourèrent de commis et premiers commis, dont le savoir-faire et la qualité annonçaient, plus tôt que dans d'autres départements ministériels, la mise en place d'une administration de métier. Leur nombre – une quarantaine vers 1691, une cinquantaine peut-être vers 1714 ⁸ – ne dépassait pas celui de l'administration des Finances, mais ils constituaient un corps plus homogène et plus uni. Alors que le contrôleur général des Finances était entouré de grands subordonnés, les intendants des Finances, le chef du département de la Guerre fut toujours le seul maître chez lui. Le « *Règlement adopté par M. Chamillart le 29 mars 1708, qu'il désire qui soit observé dans ses bureaux* » affirme sans détour le poids du secrétaire d'État dans son département et montre, de ce point de vue, une parfaite continuité par rapport au temps de Louvois ⁹. Cette autorité n'empêchait pas l'existence de véritables directeurs de cabinet ou secrétaires généraux de ministère avant l'heure. Bourreaux de travail, noircissant chaque jour des dizaines de pages de correspondance, capables de remplacer leur maître en cas d'absence auprès du souverain, des hommes tels que Colbert de Saint-Pouange jusqu'en 1701, ou Mathieu Pinsonneau de 1688 jusqu'à la fin du règne, étaient, presque autant que la faveur du roi, l'une des marques de la puissance du secrétaire d'État de la Guerre.

- 11 Grand dépensier, le secrétaire d'État de la Guerre influait naturellement sur la politique de ses collègues du gouvernement : les besoins en argent du département de la Guerre firent de la Caisse de l'extraordinaire des guerres l'un des principaux budgets du royaume et les exigences en hommes, en vivres, en matériel et en chevaux donnèrent à l'administration de la Guerre des compétences qui s'étendaient à tout le territoire, à tel point qu'elle fut souvent considérée par les intendants comme une autorité de tutelle au même titre que le secrétaire d'État réglementairement en charge de la province. Entre influence et empiètement, la frontière fut parfois tenue : Louvois comme Chamillart n'hésitèrent pas à utiliser leurs intendants d'armée ou des munitionnaires étrangers pour établir des réseaux de renseignement susceptibles, le cas échéant, de doubler ceux du département des Affaires étrangères ou de la Marine.
- 12 C'est principalement par la guerre que Louis XIV établit la puissance de son royaume. Si les secrétaires d'État de la Guerre furent les artisans de cette puissance, ce n'est pas tant du fait des institutions du royaume que de celui de la volonté royale. Les cinq titulaires du poste ne furent que les instruments de cette volonté, à une place qui les mettait, de fait, au premier rang par rapport aux autres secrétaires d'État et au contrôleur général des Finances. On notera, sans s'en étonner, que le roi plaçait au premier rang des emplois du royaume celui qui était le plus directement à même d'exécuter ses ordres.
-

NOTES

1. Mémoire inédit remis à l'archevêque de Reims Le Tellier, sur l'inconduite du marquis de Barbezieux, son neveu, secrétaire d'État de la guerre en 1695, publié par Antoine-Alexandre Barbier, Paris, 1825.
2. L'histoire administrative du département de la Guerre sous Louis XIV compte désormais une riche bibliographie, dont les deux titres les plus complets sont : SARMANT (T.) (dir.), *Les ministres de la Guerre, 1570-1792*, Paris, Belin, 2007 et SARMANT (T.) et STOLL (M.), *Régner et gouverner. Louis XIV et ses ministres*, Paris, Perrin, 2010. Nous renvoyons nos lecteurs à ces deux ouvrages pour de plus amples développements sur le thème ici abordé.
3. CORVISIER (A.), *Louvois*, Paris, Fayard, 1983, p. 198-199.
4. DANGEAU, *Journal*, t. IX, p. 61.
5. DANGEAU, *Journal*, t. X, p. 430.
6. SHD/GR, A1 2305, fol.160, lettre de Voysin à Villars, Fontainebleau, 12 septembre 1711, cité dans J. Falque-Cador, art. « Voysin », *Les ministres de la Guerre, 1570-1792*, p. 313.
7. SARMANT (T.) et STOLL (M.), *Régner et gouverner...*, p. 328-329.
8. SARMANT (T.) et STOLL (M.), *Régner et gouverner...*, p. 323.
9. « Règlement adopté par M. Chamillart... », dans : PÉNICAUT (E.), *Michel Chamillart, ministre et secrétaire d'État de la guerre de Louis XIV*, Paris, 2004, p.441-444.

RÉSUMÉS

En 1695, Louis XIV qualifie dans un mémoire la charge de secrétaire d'État de la Guerre d'« *emploi le plus considérable du royaume* ». Si l'expression ne se vérifie pas du point de vue institutionnel, l'étude de l'activité des cinq titulaires successifs du poste montre qu'ils furent, tout au long du règne, les grands administrateurs les plus proches du pouvoir royal. La taille et les attributions de leur département, par ailleurs, leur donnaient un poids dans l'appareil gouvernemental supérieur à celui de leurs collègues.

"The most significant work of the kingdom?" Secretaries of State and Department of War under Louis XIV
In 1695, Louis XIV described in a memorandum the office of Secretary of State and War as "the most significant work of the kingdom". If the expression is not true from an institutional perspective, a study of the activity of the five successive holders of the position shows that they were, throughout the reign, the great directors closest to royal power. The size and responsibilities of their department, moreover, gave them a weight in the government superior to that of their colleagues.

INDEX

Mots-clés : Louis XIV, ministre de la Guerre, stratégie

AUTEUR

EMMANUEL PÉNICAUT

Archiviste-paléographe, conservateur du patrimoine, auteur de diverses publications relatives à l'histoire administrative du ministère de la Guerre (XVIII^e-XX^e siècle), il a été pendant cinq ans (2006-2010) responsable des archives de l'armée de Terre au Service historique de la Défense. Il est actuellement conseiller scientifique de l'association de préfiguration de la Maison de l'histoire de France.